Waremme, le 14 décembre 2022

Compte rendu de la réunion « retour à la population »
Commission Locale de développement Rural
08 décembre 2022

Membres de la CLDR
Présents : 12 personnes
Francis CLOUX, Thomas COURTOIS, Florence ELLEBOUDT, Patricia FRANQUINET, Annie GODBILLE, Audrey GOESSENS, Nadine MARIQUE, Etienne MOLLE, Angélique RAVIGNAT Charlotte REGOUT-SWINE, Vincent RENSON et Cathy WEREAU

Excusées- 9 personnes
Anne DARDENNE, Rodolphe DESART, Maud HENNION, Geneviève KALLEN, Olivier LEFEVRE, Marc PIRARD, Grégory TACK, Valérie VAN ESSCHE et Gery VANDAELE

Pour la Commune : Agnès de MARNEFFE, Agent-relais de l'Opération
Pour la FRW : Audrey WANZOUL, agent de développement

Ordre du Jour
1. Composition et nouveau fonctionnement de la CLDR

Qu'en pensez-vous ?
2. Communication autour du PCDR
3. Sollicitation de demandes de convention DR pour les projets
   - ✓ Acquisition d'un terrain et construction d'une maison rurale à Wasseiges
   - ✓ Création d'une liaison cyclable vers Hannut

Ca en est où ?
4. Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité
5. Réalisation d'aménagements de convivialité sur le site de l'ancienne gare de Meeffe
6. Groupes de travail installés par la CLDR

Le Saviez-vous ?
7. Divers

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l'adresse suivante : https://www.pcdr-wasseiges.info/intranet-cldr.html

1. Composition et nouveau fonctionnement de la CLDR

Le Président ouvre la séance et rappelle les deux grandes étapes d'une Opération de développement rural.

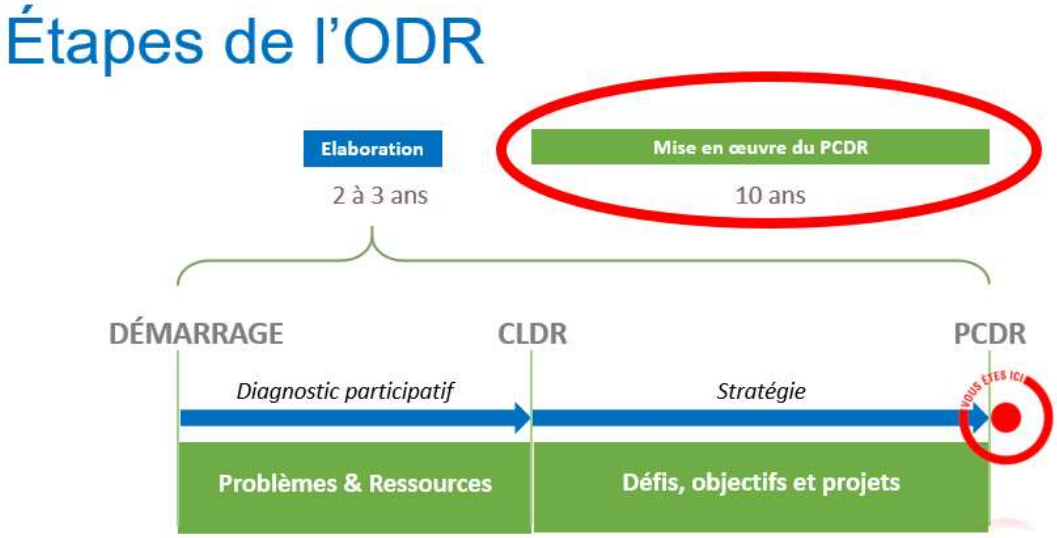

La première pour l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) qui vient d'être approuvé par le Gouvernement wallon, en date du 29/09/2022.
La deuxième reçoit 10 ans pour la mise en œuvre des actions qui s'y retrouvent.

Qu'est-ce qui change pour la CLDR ?

* SA COMPOSITION

Ce changement est une première occasion de renouveler la composition de la Commission (renouvellement des postes vacants uniquement).

> Lecture de l'Art. 7 du ROI de la CLDR

- Tout membre est libre de se retirer en le notifiant par lettre au Président.
  Cette démission deviendra effective à dater de la réception de la lettre.

- Toute personne peut poser sa candidature en adressant sa demande par lettre au Président. La Commission se prononcera annuellement, lors de l'examen et de l'approbation de son rapport annuel, sur la proposition d'admission des candidats à faire valider au Conseil Communal.

- Un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Sur base de celui-ci, lors de l'élaboration du rapport annuel,
  - Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé (s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ;
  - Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office ;
  - Les démissions seront actées lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.

Au cours de l'élaboration du PCDR, quelques membres ont remis leur démission au Président. Un membre est malheureusement décédé.

Les postes vacants n'ont pas encore fait l'objet d'un second appel à candidatures. Il avait été convenu (sous les conseils de la FRW) que celui-ci serait effectué après l'approbation du PCDR pour la mise en œuvre effective des projets.

Le 10/09/2019, le Conseil communal approuvait la composition de la CLDR : 38 membres (29 citoyens + 9 élus)
Ce 08/12/2022, **la CLDR acte la démission de 11 membres**

<u>9 membres démissionnaires :</u>
Françoise BODSON, Joseph DAMBLON, Bernard DARDENNE, Françoise DELEUZE, Valentine DENIS, Alexis DOUFFET, Renaud FIEVET, Marie-Rose LIBIOULLE et Marie-Hélène MATERNE

+ <u>2 membres démissionnaires supplémentaires :</u>
Gisèle POBLADOR et Pierre WELTJENS

- Anne Dardenne et Arnaud Villani ont également interrogé par courrier par le Président. Ces derniers ont néanmoins signalé leur souhait de poursuivre leur mandat.

Le renouvellement des membres démissionnaires de la CLDR sera assuré dans le respect de la représentativité des milieux politique, économique et socioprofessionnel de la commune. Un appel public sera lancé début 2023.
La seule catégorie qui n'est plus représentée est la vie associative, culturelle et sportive.

Enfin, les membres du Conseil communal sont renouvelés lors d'une nouvelle législature.

* SON FONCTIONNEMENT

Art.2 Les missions de la Commission locale de développement rural sont :

- Durant l'entièreté de l'Opération de Développement Rural (ODR),
  - D'assurer l'information, la consultation et la concertation entre les parties intéressées, c'est-à-dire notamment, l'autorité communale, les associations locales et la population de la commune et de tenir compte réellement du point de vue des habitants. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens.
  - De coordonner les groupes de travail qu'elle met en place.

S'ajoute à ces missions...

- Durant la période de mise en œuvre du PCDR,
  - De suivre et participer à l'état d'avancement des différents projets et actions du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.
  - De proposer au Collège communal des demandes de conventions en développement rural ou autres voies de subventionnement pour le financement de projets.
  - De participer à l'actualisation des fiches projets lors des demandes de convention
  - D'assurer l'évaluation de l'ODR.
  - D'établir, au plus tard le 1er mars de chaque année, un rapport sur son fonctionnement et sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural. Ce rapport est remis à l'autorité communale qui le transmettra le 31 mars au plus tard au Ministre ayant le développement rural dans ses attributions.

Enfin,
Le changement de phase implique aussi un changement de fonctionnement de la CLDR : rythme et structure des réunions.

Rythme : 4 réunions par an, soit une réunion par saison

Structure :
1. Qu'en pensez-vous? // Quel est votre avis?
2. Ca en est où?
3. Le saviez-vous?

Audrey WANZOUL explique que dorénavant les réunions seront organisées sous cette structure et selon l'actualité de l'Opération. Les points qui figureront à l'ordre du jour des réunions seront présentés par la FRW, par les représentants communaux, par les acteurs du territoire ou encore par les membres de la CLDR (qui participeront aux réunions réflexions spécifiques et/ou groupes de travail installés ou non par la CLDR).

Thomas COURTOIS complète en invitant les membres de la CLDR à participer aux réunions des groupes de travail.

Qu'en pensez-vous ? Quel est votre avis ?

2. Communication autour du PCDR

La FRW explique l'utilité, après l'approbation du PCDR par le GW, de retourner vers la population pour lui présenter le contenu du PCDR.

La Commune propose à la CLDR de réaliser une présentation à l'ensemble de la population, dans un bulletin communal spécial de 12 pages. Lequel présentera l'essentiel de l'information et renverra le lecteur vers le site Internet de l'ODR (lequel comprendra le contenu détaillé du PCDR). Des photos illustrant la participation, tant lors des consultations que lors des réunions de CLDR permettront de mettre en avant l'aspect citoyen de la démarche.

Ce bulletin poursuivra 3 objectifs :
- Informer la population des projets qui seront mis en œuvre ;
- Mettre en avant l'aspect citoyen de la démarche ;
- Attirer de nouveaux membres au sein de la CLDR.

Il est proposé à la CLDR de prendre connaissance du contenu et de faire part de ses éventuelles remarques. Des témoignages de membres pourraient également compléter le texte, afin de rendre celui-ci plus attractif.

- Audrey Wanzoul enverra le projet dans les prochaines semaines à la CLDR.

Réactions de la CLDR
- Le témoignage de membres est une bonne idée, pour autant que celui-ci soit réservé aux membres citoyens
- Les photos sont effectivement à privilégier pour ne pas que le document soit trop dense
- En ce qui concerne l'appel à candidatures pour la CLDR, il pourrait aussi figurer sur la couverture du bulletin communal. Une actualité pourrait également figurer sur la page d'accueil du site internet communal et l'information partagée sur Facebook
- Un effet d'annonce pourrait être envisagé dans le bulletin communal qui sera distribué fin 2022 (FAIT)
- Insister sur le fait que la CLDR suivra dorénavant la mise en place des projets du PCDR

3. Sollicitation de demandes de convention DR pour les projets

La FRW introduit le point en rappelant les projets du Lot 1 du PCDR.

- ✓ **ACQUISITION D'UN TERRAIN ET CONSTRUCTION D'UNE MAISON RURALE À WASSEIGES**

Le Bourgmestre présente à la CLDR les avancées depuis la dernière rencontre de la CLDR. Lors de la demande de convention DR, les deux fiches ont bien été introduites de front.

Sous les conseils du Pôle d'Aménagement du territoire (PAT) et du SPW ARNE, les 2 fiches ont été fusionnées (et les 2 projets regroupés dans un même bâtiment) et c'est l'appellation Maison rurale qui a été retenue (au vu de la présence d'activités des compétences de la Fédération Wallonie Bruxelles).

La parcelle choisie est la 1ère à l'entrée du village de Wasseiges, rue du Baron d'Obin (RN624). Le programme reste donc inchangé...

La maison rurale est destinée à des activités culturelles, événementielles et de loisirs (spectacles, concerts, expositions, théâtre, mariages, anniversaires, communions, salons, foires, souper des associations, marchés des producteurs, bourses de vêtements, ateliers citoyens, plaines d'été, sports doux comme le badminton, la danse, la gym…).
En plus de ces fonctions, elle permettra également d'accueillir en un même lieu des services actuellement disséminés sur le territoire (accueil extra-scolaire, bibliothèque et coin lecture, antenne ONE, activités du PCS…).

Le Bourgmestre présente le budget :
Le Développement rural intervient pour l'acquisition du terrain (parcelle 202W) à hauteur de 60 % pour une assiette de subvention maximum de 250.000€ soit un subside maximum de 150.000€. Ce qui correspond à un projet de catégorie 7 (Acquisition d'un terrain nu) selon l'article 2 de l'AM du 10/09/2021.
Le Développement rural intervient également pour la subvention d'une Maison rurale (vu l'accord de coopération entre la Région et la FWB) à hauteur de 80 % pour une assiette de subvention maximum de 850.000€ soit un subside maximum de 680.000€. Ce qui correspond à un projet de catégorie 1 (Bâtiment de services) selon l'article 2 de l'AM du 10/09/2021.
Avec une intervention de l'ONE (10.000€) et éventuellement de la FWB (à hauteur de 50%, plafonnée à 75.000€, et dans la limite des crédits disponibles).

Le calendrier :
Les suites de la procédure de demande de convention sont ensuite détaillées.
Suite à l'envoi du dossier complet à l'Administration wallonne, la Commune recevra une convention acquisition faisabilité à approuver par le Conseil communal et à introduire lors de la session du mois de mars auprès de la Ministre de la Ruralité (pour signature).

Réactions de la CLDR

- Qu'en est-il du statut de propriété de la parcelle envisagée ?
  - ➢ Cette dernière étant située en zone de loisirs, il n'est pas possible d'y construire de l'habitat. Par contre, la Commune y est autorisée à construire une infrastructure d'utilité public.
- Qu'entend-on par « les 2 fiches ont été fusionnées » ?
  - ➢ Le contenu des deux fiches n'a pas été modifié. Le seul changement se situe au niveau des bâtiments : un seul (et non plus deux accolés), sur une seule parcelle (et non plus deux accolées).

- Le propriétaire de la parcelle concernée est-il informé du projet ?
  - Oui, ce dernier a été informé de la réflexion en cours (la Commune ayant pris contact avec le notaire) et ce dernier est bien vendeur. Le locataire bénéficiera d'un droit de préemption.
- Comment l'estimation financière a-t-elle été réalisée ?
  - L'auteur de PCDR (bureau Dream²) dispose de tables qu'il a appliqué selon le nombre de m² souhaités par les différents futurs utilisateurs du bâtiment. L'ATL, la Commune, l'ONE, etc. ont été interrogé pour disposer des informations utiles au calcul des superficies et du prix y lié.
- Au vu de la conjoncture actuelle, la Commune a-t-elle toujours les moyens de financer le solde de ce projet sur fond propre ?
  - Oui, la CLDR peut être rassurée à ce sujet. Et cette dépense n'empêchera pas la réalisation d'autres projets.

- ✓ **CREATION D'UNE LIAISON CYCLABLE VERS HANNUT**

Le Bourgmestre présente à la CLDR la genèse de ce projet du côté de la Ville d'Hannut.

Cette dernière a été sollicitée par des habitants de Merdorp afin qu'une solution puisse être trouvée pour rejoindre, en vélo, de manière sécurisée et confortable, le centre-ville de Hannut.

Dans le cadre de son PCDR, une fiche-projet visant la création et la valorisation d'un réseau de mobilité active a permis à la ville d'Hannut de lancer une étude plus détaillée en 2020.
Cette étude, menée par l'ICEDD, a identifié un itinéraire entre Hannut-centre et Merdorp. C'est sur base de cette étude qu'une fiche-projet a été actualisée afin de réaliser une connexion vers Merdorp.

Pour rappel, du côté de Wasseiges, dans le cadre de la rédaction de la fiche du Lot 1 intitulée « Création d'une liaison cyclable vers Hannut », un premier contact avait été pris avec la ville d'Hannut (en avril 2021) pour la sonder sur l'intérêt de mener un projet transcommunal visant à créer une liaison cyclable entre elles. Cette rencontre avait alors abouti à accord de principe de mener un projet transcommunal, **en privilégiant la variante qui suit la N624**, sans envisager la reprise de cette voirie régionale (coûts d'entretien trop importants) > Itinéraire idéal (car le plus court et le plus rapide), mais avec très peu de chances que le projet aboutisse en bénéficiant du financement du développement rural.
Il y a quelques semaines, la ville d'Hannut est revenue vers Wasseiges pour évaluer la faisabilité d'un projet commun. Laquelle est dorénavant prête à envisager un autre itinéraire pour relier les deux communes.

Concrètement, en ce qui concerne Wasseiges (tronçon n°1), Thomas Courtois explique la situation actuelle (voirie asphaltée en bon état et sans aménagement existant) et projetée (bande cyclable suggérée > revêtement ocre). Attention, il s'agit de propositions qui devront être affinées par un bureau d'études (en concertation avec le SPW mobilité et développement rural). Ce dernier pourrait également formuler d'autres propositions d'aménagement. Il précise également que la longueur du tronçon concerné est de 1750m.

Il complète en présentant le taux de subvention d'application pour des projets de mobilité douce. Lequel est de 80%, plafonné à 680.000€. Toutefois, dans le cas de projets transcommunaux, le taux de subvention est majoré de 10%, portant dès lors la subvention à maximum 765.000€ par commune.

Les aménagements projetés sont estimés à 193.527,40€ TVAC (voir détail dans le document de présentation). La part prise en charge par le Développement Rural est de 174.174,66€. Il resterait donc 19.352 ,74€ à charge de la commune.

Réactions de la CLDR :

Les membres présents sont favorables à la demande de convention moyennant les remarques suivantes :

1. L'itinéraire prévu par Hannut n'est pas celui qui répond le mieux aux souhaits de la CLDR de Wasseiges mais dans les circonstances présentes (taux de subsidiation à 90 %, coût exorbitant des itinéraires préférentiels), la CLDR souhaite saisir l'opportunité de bénéficier de subsides intéressants pour créer un itinéraire cyclable vers Hannut.
2. La fiche projet 1.3 du PCDR de Wasseiges reste activable dans les prochaines années pour créer un itinéraire cyclable plus direct vers Hannut (mobilité fonctionnelle et non pas de loisirs).
    - Idéalement via la N624 ou à travers l'aménagement des itinéraires rose (via Thisnes) et bleu (via Crehen) pour qu'ils soient praticables, à partir d'Ambresin, pour les habitants de Meeffe et d'Acosse

Les membres s'interrogent également sur les points suivants :

- Y a-t-il d'autres itinéraires possibles pour rejoindre Merdorp ?
- Quelle est la durée de vie du revêtement suggéré dans la fiche-projet ?
- Quelle éventuelle alternative aux bandes ocres ?

La FRW rappelle, qu'une fois la convention DR signée par la Ministre du DR, un auteur de projet sera désigné. Ce dernier aura pour mission d'affiner les propositions qui figurent dans la fiche (et sera informé des interrogations des membres) et de réaliser un avant-projet (et un projet) qui sera présenté à la CLDR pour avis.

La CLDR ne formule aucune remarque concernant les autres tronçons.

Les suites de la procédure de demande de convention sont ensuite détaillées.
Suite à l'approbation de la demande de convention par la CLDR, une réunion de coordination est prévue entre les deux communes, l'Administration wallonne et le Cabinet de la Ministre de la Ruralité.

Le lendemain de la réunion, la fiche-projet actualisée a été envoyée à tous les membres de la CLDR pour d'éventuelles autres remarques. Lesquelles seront ajoutées dans les 5 jours au présent compte-rendu.

- **Réponse reçue**

Peut-on compléter la fiche de Wasseiges en proposant (comme le fait Hannut) d'organiser, une fois la réalisation faite, des journées mobilité avec les écoles et les citoyens afin d'encourager et de promouvoir l'utilisation de la nouvelle liaison ?

Ca en est où ?

4. Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité

* APPEL A PROJETS 2021 > ACTION 2022

Le projet d'Hirondelles de fenêtre a pris un peu de retard. Les nichoirs ont été installés au niveau des bâtiments communaux. La Commune dispose maintenant des nichoirs pour les privés. Il reste à les installer.

La journée de l'arbre s'est bien déroulée (ainsi que les animations dans les écoles). Le programme est représenté à la CLDR. La distribution de plants ainsi que l'exposition photos est illustrée en réunion.

* APPEL A PROJETS 2022 > ACTION 2023

La Commune a introduit de nouveaux projets :

- La création de 2 mares pédagogiques aux écoles de Wasseiges et Ambresin
- La création du jardin de la petite faune à la salle Al' Torette (abris, nichoirs, plantes à insectes,..)
- L'organisation et la distribution de plants pour la journée de l'arbre 2023 (ainsi que la proposition d'atelier de taille des arbres)
- La plantation de haies en bordure de parcelles communales et la plantation de prés fleuris

La Ministre C. TELLIER devrait très prochainement revenir vers la Commune avec une réponse (Ndlr : FAIT, la Commune a reçu une réponse favorable).

* ZONES D'INTÉRÊTS BIOLOGIQUES

Suite à la visite de terrain organisée, en mai, dans le cadre du GT Nature, la Commune a avancé pour le dépôt d'un projet (subsidié à 100%) pour la réhabilitation de la roselière de Wasseiges. Elle finalise aussi le projet de recréation des vasières à Ambresin (rue de Avin).

3457 - Les Moyères

Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

Synonymes :	Zone humide à l'est d'Ambresin
Communes :	Wasseiges
Cantonnements DNF :	Liège
Surface :	ha
Coordonnées :	X Lambert : 198252 – Y Lambert : 146475 Voir la carte du site (statique) ou sa localisation

Intro

Brève description

Le site des Moyères est une petite zone humide de la vallée de Mehaigne située à l'est du village d'Ambresin, en limite avec la commune de Hannut. Compris entre la rive droite de la Mehaigne et la rue d'Avin, il était occupé il y a encore quelques années par un plan d'eau d'une vingtaine d'ares qui s'est progressivement atterri. On y observe actuellement une prairie permanente ainsi qu'une jonchaie intéressante mais recolonisée par les saules. L'intérêt biologique de l'endroit est avant tout d'ordre ornithologique et ichthyologique, mais la richesse de la flore et de l'entomofaune reste à évaluer. Parmi les visiteurs réguliers figurent notamment la bécassine des marais (Gallinago gallinago), la sarcelle d'hiver (Anas crecca), le râle d'eau (Rallus aquaticus), le busard des roseaux (Circus aeruginosus) et le chevalier culblanc (Tringa ochropus) durant ses migrations. Le martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis) fréquente le secteur et sa nidification est rapportée à moins de 2 km à l'aval. Le site abrite également plusieurs espèces d'amphibiens. Dans le cadre du projet Life BNIP et par le biais du Plan wallon du Développement Rural, des mares et des vasières seront créées sur ce site privé afin de le rendre plus attractif pour les espèces palustres. Outre ces plans d'eau, il est prévu de créer une forêt alluviale sous la forme de cordon rivulaire (habitat prioritaire 91E0) le long de la Mehaigne. Il est également proposé de créer par décaissement d'une portion de la berge une banquette plantée d'hélophytes. Le fossé de drainage qui traverse la parcelle pourrait également faire l'objet de déblais en vue de le remettre en eau et de restaurer son intérêt comme frayère. Ces aménagements complémentaires bénéficieraient à la faune piscicole. Les résultats des pêches électriques menées dans la Mehaigne à Ambresin révèlent la présence du barbeau (Barbus barbus), du brochet (Esox lucius), du chabot (Cottus gobio s.l.) et, jusque 2006, de l'anguille européenne (Anguilla anguilla).

Rappel : toute circulation en dehors de la voie publique requiert l'accord préalable du propriétaire ou de son délégué.

Réactions de la CLDR :

D'où viennent les idées d'actions déposées dans le cadre de l'appel à projet BiodiverCité 2022 ?

- Le groupe de travail Nature a été associé à la réflexion. Lequel a proposé différents projets à la Commune. La plantation de haies et l'aménagement de mares notamment.

Pourquoi ne pas avoir associé le GT Nature au projet d'Ambresin ?

- Car ce projet est né à l'initiative de Natagriwal et du Contrat de rivière, lesquels ont entamé la réflexion et la mise en route du projet bien avant la création du GT Nature.

5. Réalisation d'aménagements de convivialité sur le site de l'ancienne gare de Meeffe

La Commune a déposé, fin mars, un dossier dans le cadre de l'Appel à projets « Cœur de village », à l'initiative du Ministre Christophe Collignon. Le Bourgmestre présente le contenu du dossier. Le projet a été élaboré sur base des résultats de la réunion organisée à Meeffe où les habitants s'étaient exprimés sur les enjeux et avaient formulés leurs attentes concernant l'aménagement futur du site.
La Commune vient de recevoir une réponse favorable ! Le projet sera donc présenté à la population (réunion élargie aux membres de la CLDR).

Le Bourgmestre explique les critères de sélection ainsi que le projet déposé : 11 zones (reprises dans la présentation utilisée en réunion)

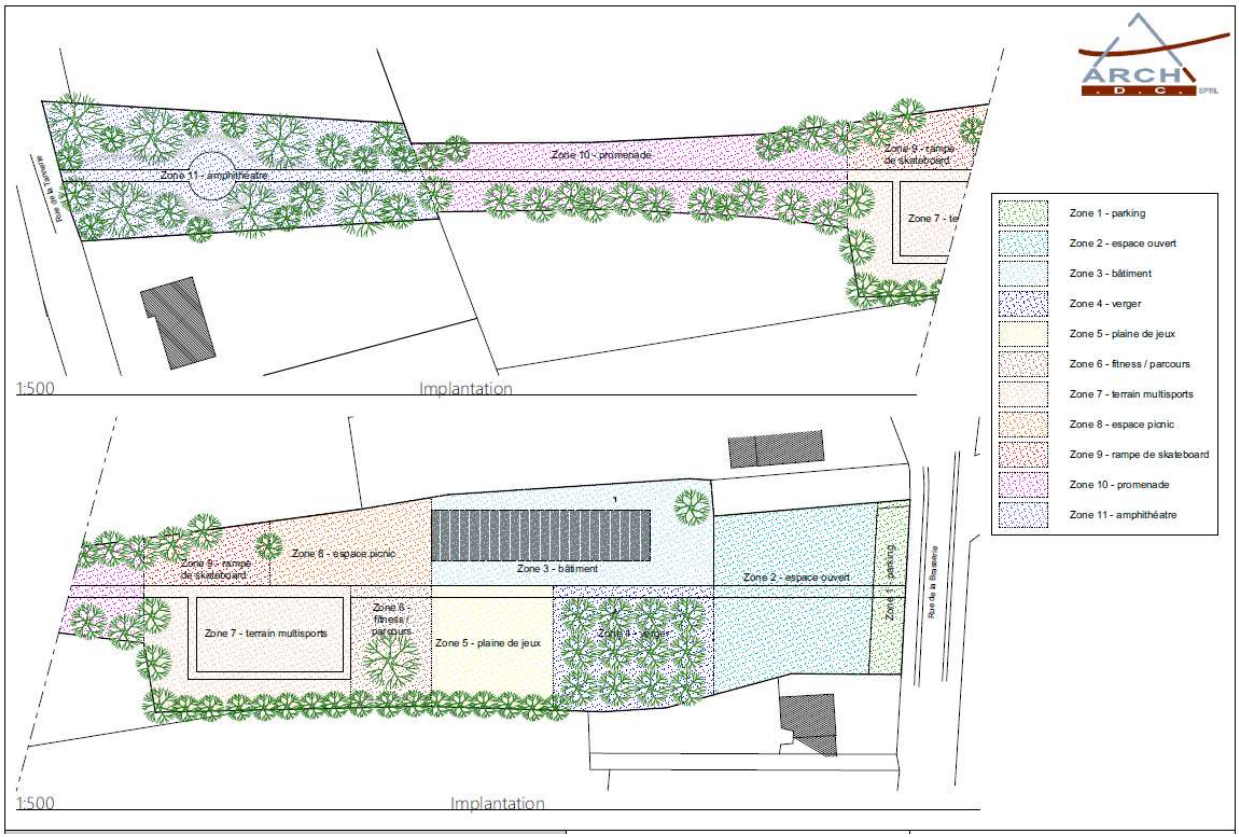

Le terrain multisport sera déplacé et un nouveau revêtement de sol est envisagé.

Les modules de jeux en bon état seront récupérés, d'autres ajoutés. Le projet comporte la construction d'un bâtiment avec des sanitaires, une petite salle de réunion, des espaces de rangement, un auvent et à proximité un parking vélo. Une attention particulière est également portée à l'éclairage du site.

Le coût des travaux s'élève à 675.000€, dont 500.000€ de subsides.

Réactions de la CLDR :

- Une membres de la CLDR pense se souvenir des besoins formulés (lors de la réunion à Meeffe) concernant le public jeune. Lequel avait demandé l'installation de Street Workout.

  - NDLR : Une illustration de ces installations est parvenue à la Commune (avec copie à la FRW) le lendemain de la réunion. Elle sera communiquée à l'auteur de projet.

- Une autre membre de la CLDR (représentante de l'antenne de Liège du FFE[1]) demande la possibilité de prévoir une barre d'attache pour chevaux.

  - La Commune ne voit pas d'inconvénient à ce que celle-ci soit ajoutée au projet.
  - NDLR : Une illustration de ces installations est parvenue à la Commune (avec copie à la FRW) le lendemain de la réunion. Elle sera communiquée à l'auteur de projet.

Les suites de la procédure ainsi que le calendrier sont ensuite détaillés (dossier d'attribution à rentrer avant le 31/12/2023 et travaux à terminer pour le 31/12/2026).

6. Groupes de travail installés par la CLDR

- ✓ **GROUPE DE TRAVAIL PETIT PATRIMOINE**

Pour rappel, une première réunion du GT « Patrimoine » fut organisée en juillet 2021, de manière à expliquer au groupe quels éléments rechercher[2], une méthode pour sillonner l'ensemble du territoire ainsi qu'une aide à l'encodage des éléments recensés.

En juin 2022, la Commune disposait d'un premier inventaire. Le groupe a alors envisagé les suites à donner à ce premier recensement : 1) poursuivre l'inventaire durant l'été 2022. 2) envisager sa valorisation à travers une balade sur le thème du petit patrimoine.

Le groupe s'est à nouveau réunit, en novembre, pour découvrir un premier itinéraire sur Acosse et organiser le travail sur les villages d'Ambresin, Meeffe et wasseiges.

L'encodage des relevés effectués (en deux temps), dans les 4 villages est dorénavant disponible à l'adresse suivante : https://www.meusecampagnes.be/petit-patrimoine/
Mdp : wasseiges4219

- **ATTENTION USAGE INTERNE A LA CLDR et AU GT PATRIMOINE UNIQUEMENT, A NE PAS DIFFUSER !!**

A découvrir : les éléments du petit patrimoine identifiés (localisation par village et par rue, illustration et description). Ci-après, un petit aperçu...

La prochaine réunion du groupe est fixée le **JEUDI 19 JANVIER 2023, A 18H (à confirmer)**.
Les membres de la CLDR intéressés à prendre part au travail en cours, sont les bienvenus.

[1] FFE : Fédération Française d'Equitation

[2] élément matériel dont la liste est définie par l'*AWaP*, l'Agence wallonne du *Patrimoine. On peut cependant y* ajouter d'autres éléments (mais pas immatériels ni naturels).

Réactions de la CLDR :

- Le groupe dispose-t-il déjà d'informations sur chaque élément recensé ?
  - Pas encore. Il est prévu de faire un tri parmi les différents éléments. A détailler ultérieurement s'ils se situent sur le parcours d'une balade Petit Patrimoine. Par ailleurs, le groupe dispose déjà d'informations/ témoignages intéressants qu'il envisage communiquer auprès de la population à travers l'insertion d'un encart dans chaque bulletin communal « La minute du petit patrimoine local ». Le lecteur sera également redirigé vers une page en ligne où il pourra découvrir l'article détaillé ainsi que le travail d'inventaire réalisé.

- Il pourrait être intéressant de poser un QR Code (qui renverrait à ce même site) sur les éléments recensés.
  - La proposition est notée et sera relayée auprès des membres du GT Petit Patrimoine

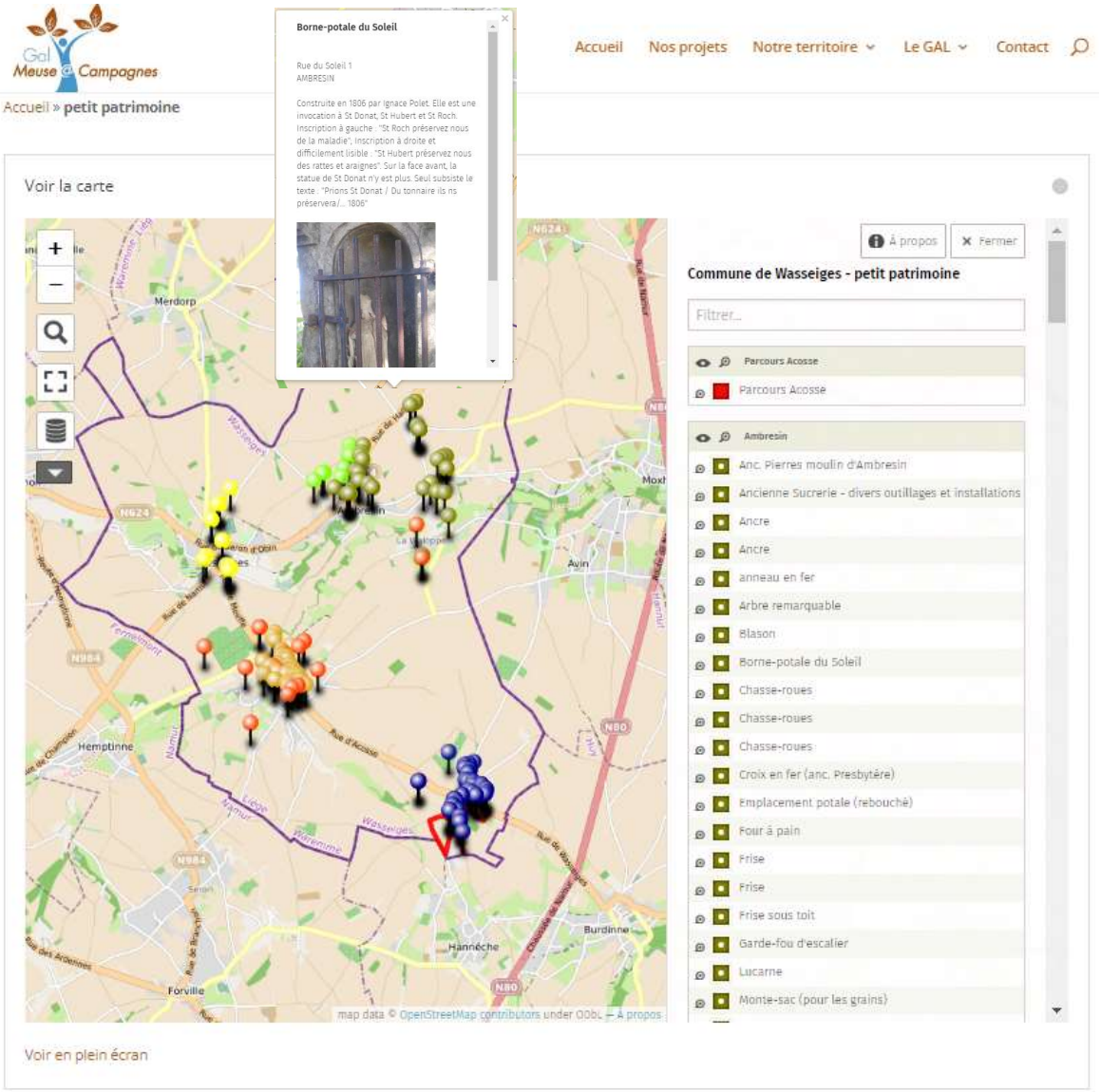

Liste par village

Acosse | **Ambresin** | **Meeffe** | **Wasseiges**

ACOSSE

WassID	Intitulé	Description	Adresse	image
Ac001	**Cimetière - croix en fer**	Belles croix en métal /fonte (4) avec anges, Vierge ou Christ	Cimetière d'Acosse	
Ac002	**Eglise - Vitrail**	Vitrail de forme ronde, quadrillée et de couleur verte et brune. Entouré de pierre de taille. Au dessus de la porte d'entrée.	Eglise d'Acosse	

- ✓ **GROUPE DE TRAVAIL CHEMINS & SENTIERS**

Depuis la finalisation de la collecte des informations utiles à la rédaction de la fiche-projet du PCDR, le groupe ne s'est plus réuni. La FRW reste cependant à la disposition des personnes qui souhaiteraient poursuivre la réflexion.

Par ailleurs, des synergies seront envisagées entre les différents GT en cours.

- ✓ **GROUPE DE TRAVAIL NATURE**

Cf. point 4. « Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité », ci-avant.

Le Saviez-vous ?

Chasse aux trésors
https://totemus.be/les-chasses/29-liege-meeffe-histoires-agricoles-meeffe-son-vicinal/
La Commune informe la CLDR du succès de la balade Totemus « Histoires agricoles - Meeffe, son vicinal ». Actuellement, 2100 personnes ont déjà téléchargé l'application sur leur smartphone.

Yes We plant
https://yesweplant.wallonie.be/home.html
La Commune a été cherché 500 plants (gratuits) qu'elle plantera dans les prochaines semaines sur le territoire communal. Ce qui représente 250m de haie.

Une membre de la CLDR formule la proposition de cartographier les lieux où ces haies seront implantées.

« Une campagne où il fait bon vivre, c'est quoi pour vous ? »
Le lundi 12/12, la CLDR est invitée à une réunion du GAL Meuse@Campagne

D'autres moments de rencontre et de présentation sont prévus :

* TEMPS D'INFORMATION (EN DISTANCIEL) :
- Vendredi 20/12 de 12h à 13h
- Mercredi 11/01 de 12h à 13h

→ 30 minutes de présentation suivies d'un temps de questions/réponses

* TEMPS DE RENCONTRE :
- Vendredi 16/12 de 9h30 à 12h :

→ Les porteurs potentiels de projet sont invités à venir avec leurs idées, leurs projets au stade où ils en sont. Ils recevront toutes les informations utiles et pourront rencontrer d'autres personnes qui ont des idées d'actions ou de projets.

Plus d'informations: http://www.meusecampagnes.be/appel-a-pre-projets/

Le Président remercie les participants et clôture la réunion en leur souhaitant une agréable fin d'année.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Audrey Wanzoul

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Audrey Wanzoul (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : a.wanzoul@frw.be
ou Agnès de Marneffe (agent relais de l'Opération) au 081/40.89.90 ou agnes.demarneffe@wasseiges.be